

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-30

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.
COMMUNES D' ALBIAS, DONZAC, ESCATALENS, LAVIT-DE-LOMAGNE,
MONTECH, REALVILLE et VALENCE D' AGEN**

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

L'aide du Département est accordée au taux de 20 % du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.). La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir puis de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron, du Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Terrasses et plaine des deux cantons.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2011.....	1 000 848 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes....	800 848 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	190 286 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	991 134 €
Disponible.....	9 714 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 190 286 € :

Demandes présentées dans le cadre de conventions territoriales

COMMUNE OPERATION	MONTANT TRAVAUX H.T.	DEPENSE SUBVENTIONNABLE € H.T.	SUBVENTION
1) ALBIAS Aménagement de la place de la Libération – phase 2 tranche 2	245 284	150 000	150 000 x 20% = 30 000 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du pays Midi-Quercy Année 2009 / phase 3 validée en CP du 29-03-2010.			
2) DONZAC Aménagement de la place au centre du village	52 430	52 430	52 430 x 20% = 10 486 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011 / phase 1 validée en CP du 24-10-2011.			
3) ESCATALENS Aménagement du quartier St Julien – tranche 2	186 334	122 000	122 000 x 20% = 24 400 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du pays Montalbanais Année 2011 / phase 1 validée en CP du 24-10-2011.			
4) LAVIT DE LOMAGNE Aménagement urbains de la place de la Halle -phase1	122 000	122 000	122 000 x 20% = 24 400 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011 / phase 1 validée en CP du 24-10-2011.			
5) MONTECH Aménagement voie et passerelle pour piétons et vélos près du complexe hôtelier de plein air phase 1	206 711	206 711	31 000 € (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du pays Montalbanais Année 1 validée en CP du 12-12-2005.			
6) REALVILLE Aménagement d'espaces publics Bd Rodriguez	271 113	150 000	150 000 x 20% = 30 000 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du pays Midi-Quercy Année 2010 / phase 2 validée en CP du 17-01-2011.			

7) VALENCE D'AGEN Aménagement de la place Jean Baylet – tranche 1- phase C	409 245	244 000	<u>40 000 €</u> (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011 / phase 1 validée en CP du 24-10-2011.			

TOTAL.....190 286,00 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,